

# Seconde génération : le cas français

Catherine WIHTOL de WENDEN, CNRS (CERI), Paris

## **Introduction :**

Pourquoi, dans un pays d'immigration ancienne comme la France, qui a intégré depuis la fin du dix-neuvième siècle des vagues migratoires issues de différentes cultures, l'attention s'est-elle soudain portée, à l'aube des années 1980, sur la « seconde génération » ? Modification de la perception de l'immigration par les acteurs sociaux qui ont vu là plus qu'un fait de société, un défi lancé à la société française ? Visibilité accrue par un espace d'expression politique et sociale que se sont forgé les jeunes d'origine étrangère ? Force des revendications identitaires qui prennent parfois le chemin de la violence ? Longtemps passée sous silence dans un contexte de migrations tournantes, à dominante masculine et cantonnées au monde du travail, la seconde génération a peu à peu révélé le « moment de vérité » de l'immigration, celui de la cohabitation quasi définitive dans les quartiers populaires, à l'école, dans le travail, dans les grands ensembles des banlieues, dans les loisirs, dans la vie locale et, le cas échéant, dans la délinquance. Une génération souvent sans racine, sans repère, sans espoir, refusant de reproduire à l'identique la condition des parents, a fait surgir les carences d'une société mal préparée à la recevoir et à la considérer comme une partie légitime de la société française.

Un imaginaire social exacerbé par la politique et les media colle à la peau de ceux qu'il est convenu d'appeler les « jeunes issus de l'immigration » : l'intégriste musulman, le délinquant, l'exclu, le mal intégré, en équilibre instable entre deux cultures. Ces stéréotypes s'appuient sur des représentations collectives construites autour des banlieues : violence, drogue, processus d'identification communautaires, ghettoïsation, foulards... Mais la réalité est autre : cette population, très bien intégrée socio-culturellement sauf chez les plus marginalisés, ne l'est pas toujours économiquement, même si un processus d'intégration par l'école, le mariage, la culture populaire, la consommation et par les institutions françaises, est en cours. Bien souvent, des tendances contradictoires viennent brouiller l'intégration en marche : revendications identitaires et démarches hyper assimilationnistes, aspiration au multiculturalisme et affirmation du jacobinisme républicain.

Qualifiée successivement de « génération zéro », de « génération de l'oubli », d'« enfants illégitimes » (Abdelmalek Sayad), de « génération suivante » (Juliette Minces), de « génération issue de l'immigration », de « jeunes d'origine maghrébine », de « beurs », la « seconde génération », qui s'applique presque exclusivement en France aux Maghrébins, qu'ils aient ou non la nationalité française, est difficile à définir (I), même si elle est devenue partie prenante des « jeunes » ainsi qu'une composante de la société française, malgré les ambiguïtés de ses formes d'appartenance au vivre ensemble (II).

## I – La « seconde génération » : nommer pour exclure

### 1) Une population difficile à compter :

Le phénomène des « secondes générations » en France est lié à l'installation durable, voire définitive, des immigrés maghrébins qui a précédé mais surtout suivi la suspension de l'immigration de travailleurs salariés en juillet 1974. Beaucoup des hommes seuls qui effectuaient des allers retours entre la France et leur pays d'origine ont alors décidé de procéder au regroupement familial, suite à l'impossibilité de vivre désormais dans la mobilité. Les enfants sont donc venus, souvent en bas âge, avec leur mère ou sont nés en France dans les années qui ont suivi. On estime à environ deux millions les « secondes générations » d'origine maghrébine, bien que les estimations soient floues et qu'il s'agisse aussi de troisième, voire de quatrième génération. Parler de « seconde génération » en effet, c'est supposer qu'il y a eu reproduction à l'identique de la première génération et privilégier l'origine des parents sur tout autre mode de socialisation : l'enfermement des enfants d'immigrés dans cette catégorie semble déjà préjuger, de façon déterministe, de son avenir (Emmanuel Todd parle, à propos des trajectoires familiales, de « destin des immigrés »). Et pendant combien de temps faudra-t-il en parler ?

Beaucoup des « secondes générations » ont la nationalité française, si ces jeunes sont nés en France. Ils bénéficient du double droit du sol dès leur naissance s'ils sont nés sur le territoire métropolitain de parents nés en Algérie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1963, c'est-à-dire dans des départements français ; pour les autres, ils entrent dans le droit commun du code de la nationalité, modifié par la loi « Guigou » de 1998 et acquièrent la nationalité française à dix-huit ans s'ils ont vécu cinq ans en France dans les années précédant leur majorité. Ils peuvent même faire cette option dès l'âge de treize ans s'ils remplissent déjà les conditions des cinq ans de séjour ininterrompu en France. Mais ils ont aussi la nationalité algérienne, tunisienne ou marocaine car les pays musulmans accordent la nationalité par filiation. Seuls les enfants de harkis (dont la population, parents et enfants inclus est estimée à un demi million), n'ont que la nationalité française car leurs parents, supplétifs de l'armée française pendant la guerre d'Algérie ont dû opter pour la nationalité française s'ils avaient été rapatriés, entre 1962 et 1967. Il s'agit donc de double nationaux - une tolérance, qui ne soulève guère de difficultés, depuis l'abandon du service militaire en France en 1995 -, aux allégeances multiples car ils sont aussi tous de culture musulmane. Mais nombre d'entre eux n'ont jamais migré ni connu le statut d'étrangers. Depuis le recensement de 1968, il n'est désormais plus possible de connaître la religion de la population, ce qui rend encore plus difficile la connaissance des « secondes générations », le débat sur l'introduction de statistiques ethniques ayant été abandonné en 2009. Seules les statistiques de naturalisation, la démarche ayant été largement dédramatisée depuis la crise algérienne des années 1990 et l'absence de retours massifs permettent quelques évaluations pour ceux qui, nés étrangers sont devenus français par naturalisation, mariage ou réintégration dans la nationalité française (une procédure limitée à ceux dont un ancêtre avait déjà la nationalité française, ce qui était loin d'être le cas pour tous les « indigènes » de l'Algérie coloniale et qui a été supprimée pour l'Afrique de l'ouest depuis la loi Pasqua-Méhaigrier de 1993). Ainsi, au recensement de 1999, 208 000 Algériens étaient devenus Français par acquisition : il s'agit de la nationalité la plus concernée pour les trois pays du Maghreb, du fait aussi de l'augmentation des mariages mixtes parmi eux.

## 2) Une population difficile à nommer :

Difficile à compter, la « seconde génération » a fait l'objet de multiples dénominations qui rendent compte du malaise de la société française à l'inclure comme des citoyens à part entière : bien souvent, l'expression ne désigne pas autre chose que l'émergence de minorités ethniques « à problèmes », à travers un discours politique et social sur l'inadaptation scolaire, la délinquance, la violence et la visibilité sociale dans les « quartiers » qui font scandale dans la presse. On utilise surtout ce terme pour désigner les jeunes d'origine maghrébine, alors que les nationaux français sont aujourd'hui majoritaires chez les jeunes issus de l'immigration maghrébine. Le terme de « beur », utilisé dans les années 1980 par les jeunes d'origine maghrébine en région parisienne (qui veut dire « arabe » en verlan, dans un argot de banlieue qui consiste à inverser les syllabes, « rebe » devenant « beur ») renvoie à une réalité sociale qui évoque la banlieue, les cités dortoirs, la participation associative civique à la vie locale et le mouvement « beur » qui en est issu.

Certains préfèrent employer le terme de « jeunes d'origine étrangère », alors que les enfants de Portugais, d'Espagnols et, a fortiori d'Italiens, ne sont jamais désignés comme tels, ou, tout simplement de « jeunes », pour éviter toute connotation péjorative, surtout quand il s'agit d'évoquer les « incivilités » et la délinquance urbaine. Ils mettent en avant la situation sociale faite à ces jeunes – exclusions et discriminations diverses - , les soupçons qui pèsent sur eux et surtout les interrogations récurrentes de la société française sur leur « intégration » : un terme d'origine coloniale, réhabilité à propos de l'immigration en 1974, lors de la création du Secrétariat d'Etat à l'Immigration de Paul Dijoud, qui fait l'objet de définitions perpétuellement recommencées, entre l'insertion et l'assimilation, alors que s'y mêle beaucoup de subjectivité : qui est intégré par rapport à qui ? Ne vaudrait-il pas mieux parler de promotion sociale, plus aisément mesurable, ou de disparition des critères distinctifs de l'extranéité, comme pour les Italiens ? Plus simplement, le terme de « seconde génération », décliné de diverses manières (« jeunes d'origine maghrébine », « jeunes d'origine étrangère », « jeunes des banlieues », « jeunes », « générations issues de l'immigration », « beurs » et « beurettes ») désigne l'illégitimité de leur présence, par contraste avec les parents, venus pour travailler. Des allégations permanentes font peser le doute sur leurs allégeances, souvent qualifiées de douteuses (pour cause d'Islam et de double nationalité), pour accompagner un discours sécuritaire.

Jusqu'au milieu des années 1980, beaucoup d'entre eux ignoraient pourtant leur nationalité, ou répugnaient à acquérir la nationalité, de peur de trahir leurs parents et ce sont les multiples débats qui ont eu lieu en France sur la réforme (survenue en 1993 puis en 1998) du code de la nationalité qui leur ont fait prendre conscience de leur enracinement et de leur socialisation par le quartier, l'école et le groupe d'âge, en dépit des discriminations « au faciès » dont ils sont souvent l'objet. Les allégations de l'extrême droite sur ces « Français malgré eux » (en référence aux Alsaciens Lorrains engagés sous le drapeau allemand pendant les première et seconde guerres mondiales), ou ces « Français de papiers » ont aussi convaincu les plus récalcitrants à se définir comme Français et à mettre l'accent sur leur citoyenneté, fondée sur la participation aux affaires de la cité, indépendamment de la nationalité pour ceux qui restaient étrangers, à l'instar de la définition de la citoyenneté sous la révolution française, qui valorisait davantage l'engagement citoyen que la qualité de Français. Les « racines » dans les lieux où ils vivent, la mention faite à la loyauté des ancêtres, anciens combattants, ont ravivé chez ces jeunes une référence au droit du sol que certains fragments de l'opinion leur déniaient au nom de leurs manquements réels ou supposés au contrat social lors des débats sur les réformes du code de la nationalité.

### 3) Une population qui peine à se définir elle-même :

Comment se définissent-ils eux mêmes ? Les années 1980 ont été le théâtre de nombreuses expressions publiques de leur identité collective, depuis la marche des beurs de décembre 1983 pour l'égalité des droits et la dignité, à l'initiative des jeunes de la banlieue lyonnaise conduits par le Père Christian Delorme et de quelques leaders comme Toumi Djaidja ou Djidda Tazdaït, en passant par la fête des « potes » organisée sur la Place de la Concorde à Paris par SOS Racisme en juin 1985 pour le droit à la différence, puis par le droit à l'indifférence réclamé par France Plus en 1989, enfin par des définitions plus identitaires comme Musulmans, comme Français et Musulmans, comme beurs ou comme « Gaulois ». Ainsi, lors d'une enquête réalisée en 1996 sur le mouvement associatif civique issu de l'immigration, un interviewé nous répond : « Etre beur, c'est quoi ça ? J'ai l'impression quelque part d'être un extra terrestre ». Malgré toutes les précautions de langage affichées par beaucoup pour se définir eux-mêmes, il semble que les termes de « beur » (qu'ils n'aiment pas, surtout si l'on quitte la région parisienne) ou de « jeunes » désignent une réalité sociale solidement ancrée dans la société française, quoiqu'elle s'en défende, avec son parler, sa musique, ses manières d'être, sa culture.

Etre beur, c'est être jeune, métissé, avoir un « look » banlieues et à la mode (le sport, le rock, les « fringues » de marque) dans les années 1980-1990. C'est aussi un langage, le verlan, des romans... beurs, des films qui mettent en scène la saga des banlieues, les crises d'identité, les mobilisations collectives, l'ambiguïté des appartenances, les conflits intergénérationnels. C'est aussi une inscription dans le mouvement associatif civique et l'espoir éventuel d'un passage au politique dans la vie locale et nationale. La période 1981-1990 a été une période clé pour la visibilité sur la scène politique de la « seconde génération ». La reconnaissance du droit d'association aux étrangers en 1981 a donné lieu à une vitalité associative sans précédent, en réponse à la montée du Front national aux élections municipales de mars 1983 et aux velléités de la gauche de se fidéliser une clientèle électorale parmi ceux qui avaient la nationalité française et qui partageaient ses idéaux civiques. Quelques leaders en ont émergé, emblématiques de la « seconde génération » comme les présidents de SOS Racisme, Harlem Désir et de France Plus, Arezki Dahmani, bien qu'eux mêmes, qui n'étaient pas issus des banlieues et n'avaient pas connu dans leur enfance l'histoire des bidonvilles et de l'immigration des parents ne soient pas représentatifs de l'image d'Epinal de ce groupe. Des hommes frontières entre « la base » et les sommets de l'Etat, entre « ici », en France et « là-bas », au pays, ont occupé de nouveaux rôles sociaux : intermédiaires culturels, hommes ponts, dans un registre laïc et républicain, tandis que d'autres cherchaient à se définir comme musulmans de France à travers un autre mouvement associatif, religieux, qui s'est développé parallèlement au premier. Des femmes aussi se sont investies.

Conflits d'identité, expressions d'identités collectives et privées dans le cadre républicain n'est pas aisé en France, surtout lorsque ces processus communautaires se posent comme un défi à la société française, au rejet dont les « secondes générations » sont victimes et comme une alternative au contrat social tant de fois invoqué par les pouvoirs publics. Le plus souvent, l'identité est négociée au quotidien, dans un bricolage subtil de la double appartenance. Mais chez les filles où les valeurs familiales requises sont parfois en porte à faux par rapport à celles enseignées à l'école, cela peut se solder par des fugues, des ruptures avec l'une ou l'autre institution. Il convient toutefois ne n'exagérer ni les écarts d'identité et de processus d'intégration entre filles et garçons, ni les attitudes radicales : il n'y aurait ainsi eu que quelques centaines de cas de ports du foulard à l'école faisant problème chez les jeunes filles avant la loi de 2004 interdisant le port du foulard à l'école, ce qui est infime par rapport à la population scolarisée de culture musulmane, de même que l'islamisme radical n'a fait, chez

les garçons, que très peu de terroristes, les cas de Khaled Kelkal, abattu dans la banlieue lyonnaise en 1995 et de Zacharias Moussaoui, un enfant de la banlieue toulousaine emprisonné aux Etats Unis, soupçonné d'être le vingtième pirate du ciel du 11 septembre 2001 et même les révoltes de 2005 étant marginaux par rapport à la population, de plus en plus diversifiée, des « secondes générations » et marginalisés au sein même de leur milieu.

## **II – Loyalisme et appartenances : une logique d'inclusion /exclusion :**

Par l'inaptitude des structures de socialisation traditionnelles comme l'école, le travail ou la politique à inclure le plus grand nombre, la « seconde génération » a été pendant longtemps l'oubliée de la politique française de l'immigration. Révélateurs des carences des institutions républicaines à mettre en œuvre leurs idéaux égalitaristes et méritocratiques, les enfants de migrants doivent faire face aux ambiguïtés du modèle républicain.

### 1) La spirale des discriminations :

Les discriminations dont ils sont victimes sont multiformes : à l'école, dans le logement, dans l'accès aux droits, dans les relations avec la police, dans le monde du travail, dans certains loisirs (comme l'entrée dans les boîtes de nuit). Leur vie est un parcours d'obstacles où leur visibilité et leur identité sont souvent mises à mal. Du fait de la sectorisation du système scolaire, les enfants de l'immigration habitent dans des quartiers pauvres et ethnicisés où sont implantés aussi leurs établissements scolaires, leurs espaces de loisirs, leurs univers associatif, religieux et parfois aussi professionnel. Ce phénomène spécifiquement français des banlieues ghettos (sans que la situation atteigne les extrémités de la relégation raciale à l'américaine) est lié à un contexte historique très précis. Au milieu des années soixante, par suite de la crise du logement de l'après guerre et du « baby boom », des habitations bon marché à caractère social (HLM : habitations à loyer modéré) ont été construites dans la périphérie des villes. Dans le même temps, un vaste programme de résorption des bidonvilles, mené par le Premier Ministre de Georges Pompidou, Jacques Chaban-Delmas en 1969, a consisté à raser les habitations de fortune qui ceinturaient Paris et ses alentours (les bidonvilles de Nanterre et de Champigny étant les plus connus), la banlieue lyonnaise (Vénissieux) et marseillaise (les quartiers nord de la ville). Sous l'influence de l'urbanisme triomphant des « grands ensembles », d'une version vulgarisée des idées de Le Corbusier, des débuts de l'aménagement du territoire et de l'avènement des villes nouvelles (Evry, Créteil, St Quentin en Yvelines..) construites pour de jeunes couples des classes moyennes voués à ne s'installer là que pour une tranche de leur vie, les grandes métropoles françaises ont été peu à peu entourées de tours et de barres à leur périphérie. Puis les cadres moyens et autres idéalistes de la mixité de l'habitat ont commencé à fuir ces banlieues où l'on a progressivement relogé les familles nombreuses immigrées des bidonvilles et des centres villes dégradés. Bien souvent, des scandales financiers (comme l'affaire Aranda, un proche du ministre de l'équipement d'alors, à Chanteloup les Vignes) et surtout un aménagement urbain négligé ou non pensé ont fait de ces banlieues dortoirs des ghettos ethniques où ne restaient que des ouvriers âgés ou en chômage en voie de désocialisation. La suite est plus connue : émergence du Front National aux élections municipales de 1983, montée des violences urbaines et des discriminations, mobilisation des jeunes des « quartiers » et grèves de la faim, avènement de la politique de la Ville au tournant des années 1990.

Il en résulte une spirale de la discrimination : classes ghettos, puisque la quasi totalité des enfants de migrants sont scolarisés dans l'enseignement public, avec une prépondérance des filières courtes où nombreux sont ceux qui sortent à seize ans de l'école sans aucun diplôme ni qualification, mais où les jeunes de l'immigration maghrébine ont des performances égales ou supérieures aux jeunes français de même niveau social ou à d'autres nationalités moins

bien « intégrées » au système scolaire français comme les Turcs. Pourtant, une politique de discrimination positive a été mise en oeuvre dès les années 1980, avec les ZEP (zones d'éducation prioritaire) pour renforcer le dispositif pédagogique dans ces secteurs, puis avec les sites pilotes d'intégration et autres politiques de territorialisation de la lutte contre l'exclusion sociale qui se sont succédés tout au long des années 1990. La ségrégation est également forte dans l'habitat : au nom de la mixité sociale, l'accès au logement social de meilleure qualité et surtout mieux inséré dans la ville se rétrécit au fur et à mesure de l'ethnisation de la demande. La spirale de l'enfermement se poursuit alors pour les « secondes générations », frappées également par les difficultés de l'accès au monde du travail : l'origine et le marquage du quartier ne sont pas la meilleure carte de visite, au point que certaines municipalités (comme à Bourg en Bresse, par exemple) proposent de domicilier les jeunes à des adresses en centre ville pour banaliser leurs candidatures à l'emploi. De plus, quelques 11 000 emplois sont encore fermés aux étrangers du fait de dispositifs statutaires comme la fonction publique, les entreprises publiques (comme la SNCF) ou l'exercice de quelques charges et fonctions régies par des ordres professionnels ou par des réglementations remontant parfois au Second Empire ou à la Troisième République comme les casinos ou les bureaux de tabac... Quand les jeunes ont la nationalité française, ils se heurtent au refus de nombreux patrons de recruter des « Arabes » en s'abritant derrière les désirs de leur clientèle. La vie dans la cité, qualifiée de « mal vie », ou appelée « la galère » est émaillée de querelles de voisinage, faute de tissu social dans cette urbanisation à la hâte, source de petite et moyenne délinquance : drogue, « trabendo » (trafics commerciaux), bandes occupant les entrées d'immeubles ou stationnant à l'extérieur le long des murs (les « hittistes »), « tournantes » (viols collectifs de filles considérées comme faciles) ayant donné lieu à une mobilisation civique de filles comme l'association « ni putes ni soumises »...

Les relations avec la police aggravent encore les « incivilités » (selon un terme employé par le précédent ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement) : provocations réciproques du fait d'une insécurité partagée des deux côtés et d'un manque de formation des policiers aux quartiers où ils opèrent. Un dispositif de lutte contre les discriminations a été mis en place en France par Martine Aubry, Ministre des Affaires Sociales, en 1999 : création du GELD (Groupe d'Etude et de Lutte contre les Discriminations), suivie, en 2000 d'un numéro vert gratuit (le 114) que toute victime ou témoin d'une discrimination peut appeler. Mais, si la plupart des appels du 114 visaient les discriminations professionnelles, les discriminations policières sont aussi légion. Elles constituent l'essentiel des recours à la Commission nationale de déontologie de la sécurité, créée en 2000 et qui fermera ses portes en 2010, absorbée dans les fonctions du Défenseur du Citoyen, de création récente (2010). L'essentiel des appels du 114 comme des requêtes à la CNDS concerne les contrôles d'identité, les contrôles de véhicules, les conditions de garde à vue, les mauvais traitements, les insultes humiliantes, les refus d'enregistrements de plaintes et les procédures jugées excessives d'outrage à agent.

Pourtant, les jeunes issus de l'immigration maghrébine et, notamment les Algériens sont, d'après les enquêtes quantitatives et qualitatives réalisées (notamment celle conduite par Michèle Tribalat en 1992 qui retenait comme critères d'intégration la langue parlée à la maison, les mariages mixtes, le parcours scolaire, la mixité de l'habitat, l'insertion professionnelle, la faible pratique de l'Islam) les mieux « intégrés » dans le tissu social français, loin devant les Turcs et les Africains sub-sahariens et mieux que les Portugais pour les parcours scolaires : une réalité qui va à l'encontre des stéréotypes amalgamant les jeunes issus de l'immigration maghrébine aux « sauvageons » (terme employé par Jean-Pierre Chevènement), à la violence, la délinquance et au défaut de socialisation (Nicolas Sarkozy parlait de « racaille » et de la nécessité de passer les banlieues au karcher -un désinfectant puissant- en 2005).

## 2) Stratégies pour l'inclusion :

Pour ces citoyens pas comme les autres, comme ils se désignent souvent eux-mêmes, mais qui se voient néanmoins comme Français comme les autres, comme le montrent de nombreuses enquêtes, la qualification de maghrébins, ou de musulmans ne constitue ni un groupe homogène, ni une communauté culturelle. Eloignés par leur appartenance populaire des nouveaux venus, élites et classes moyennes des pays d'origine, ils ont souvent rompu les liens qu'avaient leurs parents avec les pays d'origine, car le retour n'est tout au plus qu'une image refuge et souvent l'équivalent, quand il existe, d'une nouvelle émigration. C'est la raison pour laquelle la revendication, inscrite de longue date dans le mouvement associatif civique, de l'abolition de la double peine (condamnation pénale assortie d'un rapatriement), acquise en juin 2003 a correspondu à une demande forte. En dépit des démarches identitaires se référant aux pays d'origine de certains d'entre eux, autour de la berbéricité (kabyles algériens ou berbères marocains) ou de l'Islam, des allégeances proclamées lors de deux guerres du Golfe (« aux cris de Vive Saddam ») en 1991 et en condamnant l'offensive américaine en mars 2003, de l'antisémitisme tourné vers le conflit du Moyen Orient qui affleure parfois, des drapeaux et hymnes nationaux français sifflés et violentés, le loyalisme est plutôt la règle. Beaucoup aspirent à l'invisibilité et à la promotion sociale ordinaire, avec une identité en demi-teintes, d'autres cherchent à négocier leur différence mais beaucoup jouent un jeu très ambigu dans le cadre républicain, mêlant des valeurs républicaines à des modes de fonctionnement communautaires. La difficulté survient de ce que beaucoup de Français ne les considèrent pas comme tels car ils sont « visibles », de culture musulmane, et supposés solidaires de l'islamisme combattant du Proche et Moyen Orient. Le passé colonial influe aussi sur cette image négative.

La mobilisation associative, le droit de vote et l'éligibilité locale, surtout, sont le théâtre de ce jeu en demi teinte. A partir de la seconde moitié des années 1980, de nouveaux enjeux se font jour pour la « seconde génération », qui les amène à se positionner dans le champ politique, tantôt comme un mouvement social naissant, tantôt comme un lobby ethnique, tantôt comme de nouveaux citoyens. La loi Pasqua sur l'entrée et le séjour de 1986, les débats sur la réforme du code de la nationalité de 1987 à 1993, l'affaire du foulard en 1989, la guerre du Golfe en 1991, sont autant d'occasions de manifester leurs allégeances multiples. En même temps, ils procèdent à un recentrage de leurs combats dans l'espace politique français, comme lorsqu'ils décident de présenter des candidats « beurs » lors des élections municipales de 1989. A la nécessité de faire front à l'extrême droite, s'ajoute la légitimité d'une cause à la fois identitaire et républicaine. La nouvelle citoyenneté, inventée par le mouvement associatif civique issu de l'immigration, de même que la figure sociale des intermédiaires culturels, sont les fruits de cette période charnière entre la désespérance et l'exaltation. Une citoyenneté d'intervention, fondée sur la résidence, revalorisée dans ses symboles à partir d'une dynamique interne enracinée là où l'on vit, une citoyenneté concrète, « pour tous ceux qui vivent ensemble les mêmes problèmes » se profile peu à peu, dans une perspective à la fois locale et interculturelle, avec un mode de participation effectif dissocié de la nationalité. C'est aussi l'idée que quelque chose peut « bouger » grâce à une réactivation de la politique « par le bas », sur des objectifs simples : la défense de l'égalité des droits, la lutte contre le racisme et les discriminations, la quête d'une culture propre (jeune, métissée, autonome). Leurs revendications, à la fois civiques et communautaires, apparaissent aussi comme un moyen de négocier avec les pouvoirs publics des bénéfices que d'autres groupes ont mis plus longtemps à conquérir par les voies classiques des syndicats et des partis politiques. Le passage au politique devient alors aussi inéluctable qu'il sera éphémère.

La décennie suivante marque à la fois une période de désillusions et de repli : le mouvement « beur », symbole de la génération issue de l'immigration, a eu ses militants, ses élites, ses médiateurs, il a amorcé une irrésistible ascension vers le centre de la scène politique puis une lente décline dans les années 1990 quand la « beurgéoisie » a cessé de plaire à la classe politique. Perte de légitimité face à l'islamisme rampant des banlieues, reconversion des projets civiques dans l'action sociale de proximité, passage au communautarisme de certains militants. Elites préfabriquées, vicissitudes de la vie de courtisans en politique, coupures entre les familiers des « sommets de l'Etat et les « petits frères » restés dans les banlieues qui les considèrent comme des traîtres, petits scandales autour de la gestion d'associations télécommandées par les partis dominants, de gauche puis de droite : le procès du mouvement beur et de la culture qu'il a cherché à véhiculer a vite été dressé. Mais il a aussi été porteur d'espoir, de professionnalisation pour certains, d'accès aux media, de recentrage autour de valeurs intégrationnistes, tout en faisant une part aux appartenances collectives à caractère ethnique ou religieux. Face aux désillusions du passage au politique, certains préfèrent se tourner vers les associations islamiques ou faire du social au quotidien : « nettoyage » des quartiers de la drogue, suivi scolaire, animation du temps libre, lutte contre l'exclusion. Les objectifs sont plus modestes, plus réalistes, moins idéologiques et moins politiques. Les leaders civiques, qui ont parfois atteint l'âge mûr et ont vieilli avec leurs associations sans trouver de relève, se revendiquent d'un civisme « moral » et se perçoivent comme une génération de la « mémoire ».

Mais les valeurs hésitantes entre communautarisme identitaire et légitimisme républicain, sur lesquelles reposait le mouvement « beur », se perpétuent à travers une certaine dépendance à l'égard de l'administration française. La délégation de compétence dans la mise en œuvre de la politique de la Ville et de l'intégration locale sur le modèle du « faire faire », souvent inspirée du modèle colonial de la gestion à distance par les « bureaux arabes » et les médiateurs religieux (caïds, bachagas, marabouts) tend à créer des notables républicains ou des « bourgeois ethniques » d'un genre nouveau. En France, l'existence d'une classe moyenne immigrée ou issue de l'immigration est moins développée qu'au Royaume Uni ou même qu'en Allemagne, du fait d'un puissant ancrage de l'immigration, maghrébine surtout, dans le monde ouvrier. La création d'entreprises ou l'entrée en politique restent assez fermées aux générations issues de l'immigration maghrébine, qui tend plutôt à passer par l'Etat pour créer ses initiatives (associatives ou de mise en œuvre des politiques publiques locales), étant plus familière que d'autres groupes, comme les Portugais ou les Turcs, des arcanes de l'administration française et notamment des modes de subvention par le FASILD (Fonds d'Action Sociale pour l'insertion et la lutte contre les discriminations) et la politique de la Ville. Il en résulte en ethnicisation de la gestion locale des banlieues et des fonctions des élus « beurs » aux élections municipales (quelques 150 à 200 lors de chacune des consultations électorales de 1989, 1995, 2001 et 2007) qui provient davantage des représentations que les partis politiques et les administrateurs locaux se font de leur rôle que des élus et acteurs associatifs eux-mêmes. Beaucoup jouent, malgré eux, le rôle de l'« Arabe de service », tant sur les listes électorales, Front National compris (avec des fils de harkis) qu'une fois élus ou comme médiateurs en partenariat avec les politiques publiques. En revanche, là où l'ethnicisation se concilie plus mal avec l'idéal républicain, dans les états majors des partis politiques, à l'Assemblée Nationale et au Parlement européen, on compte très peu d'élus issus de l'immigration maghrébine (aucun député au Parlement français, un ou deux sénateurs et à peine deux ou trois députés à chaque élection européenne). Beaucoup de ces élites, aux cursus exemplaires et valorisant leur parcours scolaire, sportif ou associatif, demeurent des citoyens illégitimes aux yeux de beaucoup, même si le passage par le politique ou l'associatif leur a servi de compensation à ce qu'ils n'avaient pu obtenir par les filières élitistes classiques en France (grandes écoles). Cela les oblige à exhiber, tantôt une adhésion sans faille au credo républicain, tantôt une capacité à gérer un communautarisme de situation dans la droite ligne

de l' »assignation identitaire », tantôt un opportunisme politique à toute épreuve. Ce jeu ambigu où les secondes (et troisièmes) générations jouent la carte républicaine tout en négociant leur identité est possible parce que les jeunes issus de l'immigration maghrébine sont les principaux acteurs, partenaires et usagers d'une politique d'intégration définie implicitement pour eux : ils « donnent le ton » d'un compromis qui contribue aussi à définir l'identité française, « parce que c'est nous, parce c'est eux ».

### 3) De nouveaux enjeux : Islam, ethnicité, multiculturalisme et identité « à la française »

La question des allégeances multiples préoccupe les approches les plus sécuritaires, posant l'immigration en termes de défi, de conquête, à la manière d'Huntington. Si l'écrasante majorité des générations issues de l'immigration se définit comme de culture musulmane, et si la France, avec environ cinq millions de musulmans, deuxième religion, est le pays qui, en Europe, compte le plus grand nombre de musulmans, en revanche la pratique religieuse est faible : entre 5 et 10% de pratiquants réguliers, selon les enquêtes. Si protestants et juifs, beaucoup moins nombreux, ont une longue tradition de cohabitation avec les institutions républicaines, il n'en va pas de même des musulmans pour lesquels le double regard sécuritaire et colonial pèse lourd sur les stéréotypes. Les quelques 1 500 à 2 000 associations culturelles musulmanes déclarées (qui comptent aussi beaucoup de migrants de la première génération) s'inscrivent avant tout dans une démarche de « citoyennisation de l'islam » dans le paysage institutionnel français : demandes de salles de prière, de carrés musulmans dans les cimetières, d'organisation de la fête du mouton et du marché de la viande hallal, avec le CORIF, créé par Pierre Joxe en 1989 et le CFCM par Nicolas Sarkozy en 2003. Les quelques dissidences comme le reniement de l'hymne national français lors d'un match de football amical franco-algérien en mars 2001 ou les actes terroristes commis dans le RER au nom de l'Islam au milieu des années 1990 ou l'attentat manqué contre le maire de Paris en 2002 sont plutôt des actes isolés. Les bricolages identitaires sont légion chez les jeunes : on fête le ramadan à plus de 70% des cas, on pratique la mixité des couples et des mariages notamment chez les hommes d'origine algérienne et les filles portent parfois le foulard ou fréquentent des associations musulmanes pour acquérir une autonomie licite vis-à-vis de la famille. Le public jeune est très convoité par les grandes fédérations musulmanes, entre les tenants d'un Islam fondamentaliste, représenté par l'UOIF (Union des organisations islamiques de France), celui d'un islam « gallican », représenté par la FNMF (Fédération nationale des musulmans de France) et celui d'un Islam républicain, représenté par la Grande Mosquée de Paris en passant par les associations de jeunes (UJM, Union des Jeunes musulmans, née à Lyon) et les séductions à la fois modernes et fondamentalistes de Tarek Ramadan. Les associations musulmanes cherchent aussi à gagner du terrain dans les banlieues sur les associations civiques, confrontées au vieillissement de leurs leaders et à la crise du recrutement et en compétition sur le même terrain, celui du local et du social.

L'ethnicité est un autre enjeu du multiculturalisme à la française. En France, il n'y a pas de place pour l'expression publique des minorités dans le cadre républicain, à l'exception de la reconnaissance de l'enseignement de langues minoritaires (le Breton, le Corse) et le Conseil d'Etat a rappelé l'inconstitutionnalité de l'affirmation d'un « peuple corse » en 1989. Il en va de même pour les minorités de l'extérieur, auxquelles on oppose les valeurs républicaines, l'exigence de cohésion sociale (le « vivre ensemble ») et le rappel du contrat social fondateur, avec l'idée sous-jacente que les jeunes issus de l'immigration ne respecteraient pas toujours « les droits et les devoirs ». Pour les jeunes issus de l'immigration, il y a donc peu de place pour l'expression d'une identité collective, encore moins pour la prise en compte de celle-ci dans l'espace politique français, même si le « modèle » français, s'il existe, apparaît quelque peu isolé (et démodé) par rapport aux multiculturalismes mis en avant de diverses manières au Royaume Uni, aux Pays-Bas ou en Allemagne. Toutefois, l'identité française est travaillée par

l'immigration, qui remet en cause le mythe de l'homogénéité nationalité et l'égalité des droits. La prise en compte de la citoyenneté de résidence, avec la reconnaissance d'une part croissante faite au droit du sol pour les enfants de l'immigration, l'obligation de maintenir sur le territoire les parents d'enfants français (c'est à dire nés en France) s'ils sont en situation irrégulière ou l'inscription de longue date du droit de vote local des étrangers montrent que les combats des jeunes « pour leurs parents »( droit de vote local), pour le droit à la différence (slogan de SOS racisme), pour une France plurielle (Convergence) ont porté leurs fruits. La « seconde génération » a aussi pris conscience qu'elle représentait un marché électoral très courtisé par tous les partis politiques et qu'elle pouvait dans ce cadre négocier son identité collective en échange de son vote, à la condition de réaffirmer son allégeance à l'Etat nation . Aucun autre groupe immigré ou issu de l'immigration ne peut ainsi marchander son ethnicité, même s'il serait erroné d'y voir l'émergence d'un vote ethnique ou communautaire. Il s'agit plutôt de l'évolution de la qualité de citoyen, dans le sens d'une appartenance moins exclusive et sacralisée à un modèle unique ne laissant aucune place aux valeurs privées. Le récent débat sur l'identité nationale, lancé par le ministre de l'Immigration Eric Besson en 2009 n'est pas venu contredire ces constats d'enquêtes. Il s'est cristallisé sur l'islam, sur les droits et les devoirs et sur une vision d'une France immuable qui n'a jamais existé. L'échec du débat auprès de l'opinion publique elle-même a montré l'incongruité d'une tactique tendant à satisfaire avant tout l'extrême droite sur un thème qui lui est cher.

### **Conclusion :**

Contrairement à l'idée commune, l'intégration (un terme d'ailleurs flou et très subjectif) se poursuit et se confirme malgré le chômage persistant et les discriminations dans les zones dites « sensibles », malgré la territorialisation de la pauvreté qui coïncide avec une ethnicisation des territoires, malgré les réseaux transnationaux à caractère religieux qui cherchent à exercer une influence sur une population d'autant plus malléable sur le terrain de l'Islam qu'elle n'en a souvent qu'une connaissance fragile. La « seconde génération » fait résolument partie de la société française et s'inscrit dans des pans entiers d'une culture jeune et métissée. A cette intégration « par le bas », s'ajoute une prise en compte de sa présence « par le haut » : la France ne peut pas, à cause de ces nouveaux citoyens et électeurs, adopter une diplomatie hostile au monde arabe, aux pays musulmans et elle a des responsabilités à tenir dans le dialogue euro-méditerranéen, une symbolique que l'on a retrouvé tant au sommet européen de Séville de juin 2002, que lors de la guerre en Irak en mars 2003. Il n'y a pas que la popularité du footballeur Zinedine Zidane depuis la coupe du monde de 1998 pour rappeler constamment la nécessité de prendre en compte les jeunes issus de l'immigration. La banalisation de leur présence apparaît plus urgente que la complaisance envers l'exemplarité médiatisée de quelques porte flambeaux, sportifs, politiques ou médiatiques.

### **Bibliographie :**

Philippe BATAILLE, *Le racisme au travail*. Paris, La découverte, 1997

Christophe BERTOSSI, Catherine WIHTOL de WENDEN, *Les couleurs du drapeau. L'armée française face aux discriminations*. Paris, Robert Laffont, 2007

Sophie BODY-GENDROT, Catherine WIHTOL de WENDEN, *Police et discriminations raciales : le tabou français*. Paris, L'Atelier, 2003

Sophie BODY-GENDROT, Catherine WIHTOL de WENDEN, *Sortir des banlieues. Pour en finir avec la tyrannie des territoires*. Paris, Autrement, 2007

Sylvain BROUARD, Vincent TIBERJ, *Français comme les autres*. Paris, Presses de Sciences-Po, 2005

Jocelyne CESARI, *Etre musulman en France aujourd'hui*. Paris, Hachette, 1997

Vincent GEISSER, *Ethnicité républicaine*. Paris, Presses de Sciences Po, 1997

Nacira GUENIF SOUILAMAS, *Des « beurettes aux descendantes d'immigrants nord africains*. Paris, Grasset/Le Monde, 2000

*Hommes et Migrations*, Dossier « Français et Algériens et Algériens Français », N° 1244, Juillet-Août 2003

Dominique SCHNAPPER, *La communauté des citoyens*. Paris, Gallimard, 1995

Catherine WIHTOL de WENDEN, « La seconde génération », *Projet*, janvier-février 1983, N° 171-172

Catherine WIHTOL de WENDEN, Rémy LEVEAU, *La beurgoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*. Paris, CNRS Editions, 2001

Catherine WIHTOL de WENDEN, « Le creuset de la beurgoisie », *Sciences Humaines*, N° hors série « La France en débats, N° 39, Déc. 2002

Catherine WIHTOL de WENDEN, « Le vote immigré » in Pascal PERRINEAU, Dominique REYNIE, *Dictionnaire du vote*. Paris, PUF, 2001

Catherine WIHTOL de WENDEN, « Les jeunes issus de l'immigration, entre intégration culturelle et exclusion sociale », in Philippe DE WITTE (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*. Paris, La découverte, 1999, pp. , pp. 232-237